



Centre
de Gestion

Haute-Marne

Fonction Publique Territoriale

CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE CDG52

Risques statutaires 2020-2023
Novembre 2019

 **YVELIN**
Assurance • Conseil • Gestion

La mise en œuvre du marché d'assurance statutaire par le CDG 52

Un marché historique : DEXIA-SOFCAP, Gras Savoye, SIACI, YVELIN

Un marché ouvert aux collectivités affiliées et non affiliées

**Un appui technique par un assistant à maîtrise d'ouvrage
expérimenté et personnalisé pour les collectivités qui dépassent le
seuil des 29 agents CNRACL**

**Sur 2019 : marché initié au printemps, 3 candidats, critères de choix
techniques et financiers.**

Une CAO en septembre

Une mise en œuvre du marché au 01/01/2020

SOMMAIRE

#1 - PRÉSENTATION DU GROUPEMENT

#2 - LA SOCIÉTÉ YVELIN

#3 - PROCESSUS D'ADHÉSION

#4 - PROCESSUS DE GESTION

#5 - LES RISQUES STATUTAIRES

**#6 – L'IMPORTANCE DE LA PRÉVENTION ET DE LA GESTION DE
L'ABSENTEISME**

#7 – LES AVANTAGES DU CONTRAT GROUPE

#8 – TARIFS

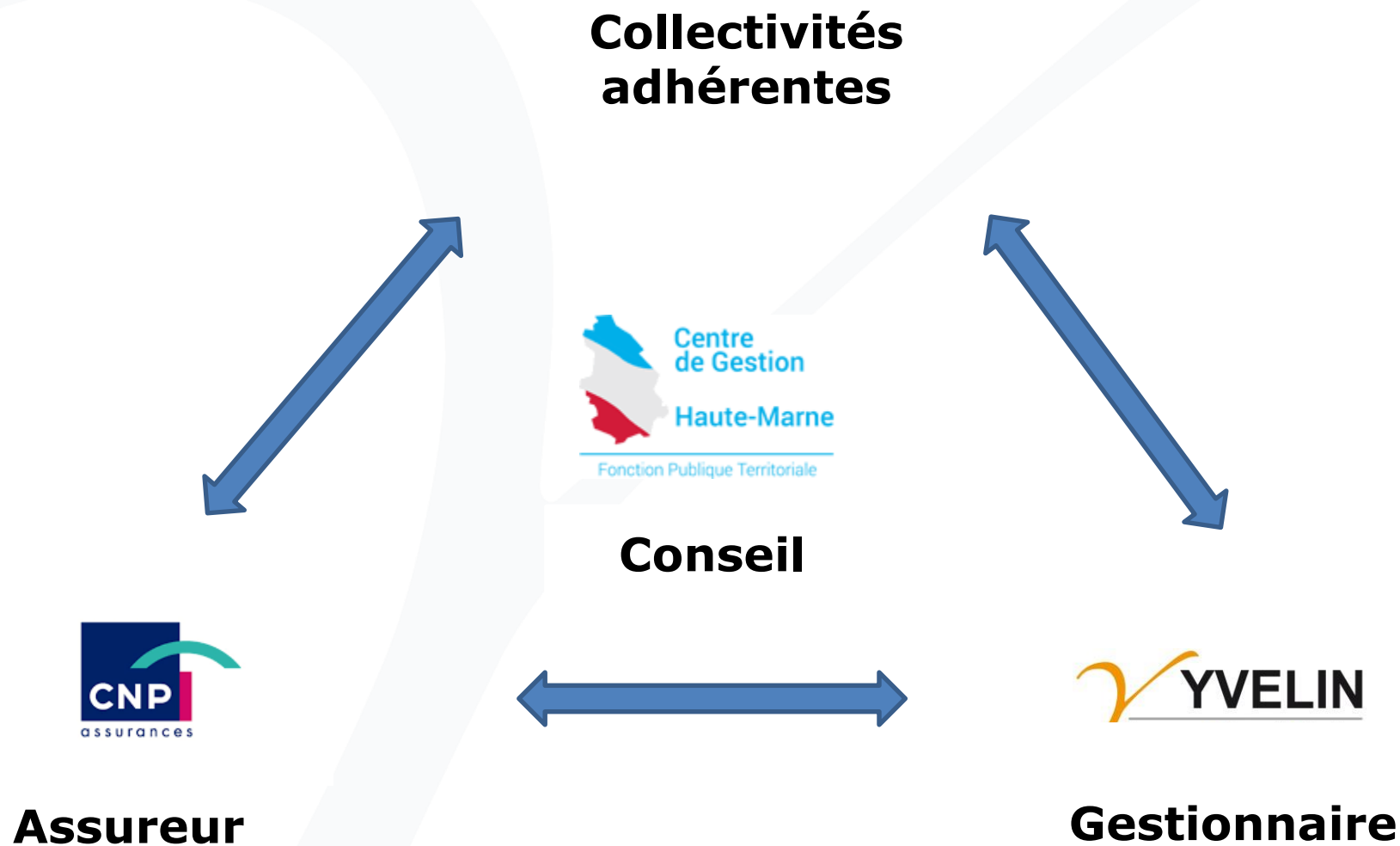
#9 – ADMISSION AU CONTRAT

#10 - GESTION : DÉLAIS CONTRACTUELS

#11 - LES « PLUS » DE LA GESTION YVELIN

#12 – L'EXTRANET DE DECLARATION

#1 | PRÉSENTATION DU GROUPEMENT



#1 | PRÉSENTATION DU GROUPEMENT

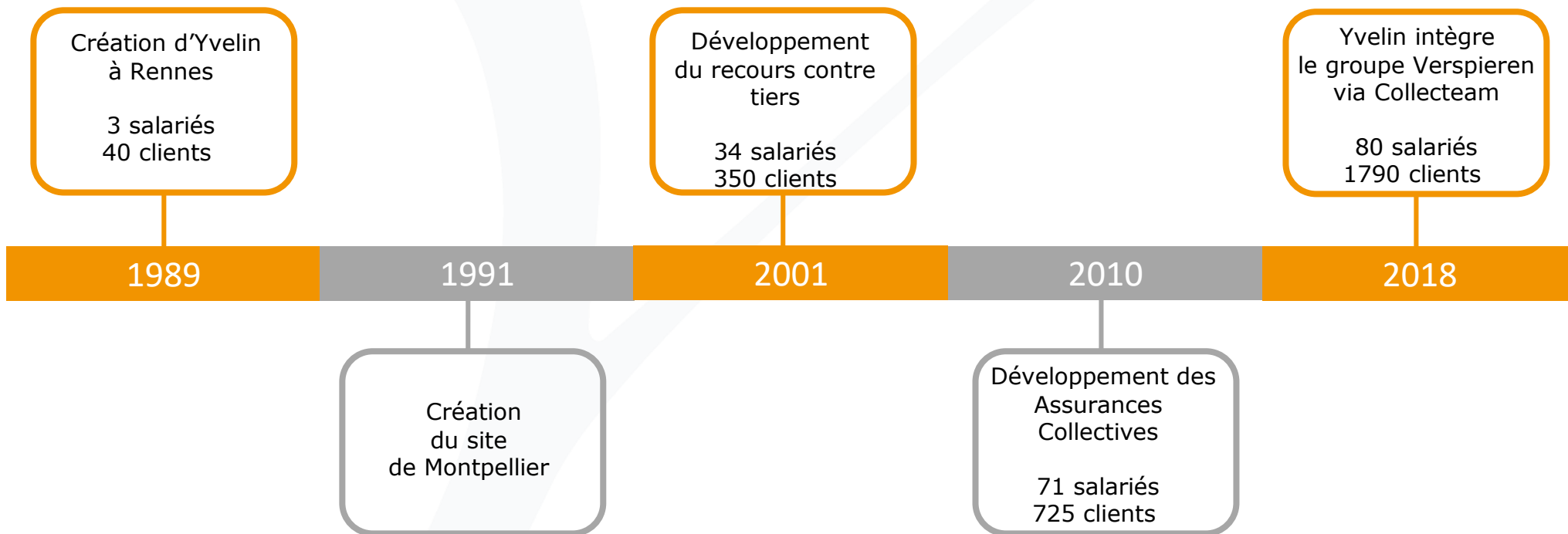


- ❑ Spécialiste de la gestion STATUTAIRE
- ❑ Plus de 30 ans d'expertise
- ❑ Filiale du groupe VERSPIEREN



- ❑ 1^{er} assureur des collectivités locales-statut
- ❑ Gage de sécurité pour les collectivités
- ❑ Groupe Caisse des Dépôts

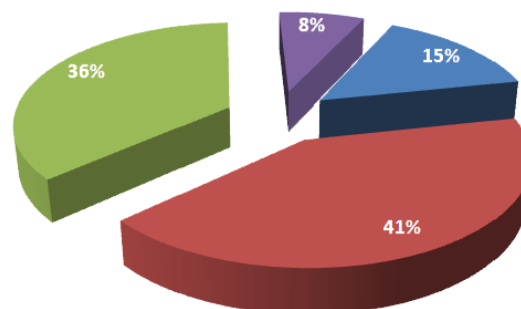
#2 | LA SOCIETE YVELIN



#2 | LA SOCIETE YVELIN

Les Droits Statutaires (chiffres 2018)

- 1 387 clients dont 875 collectivités
- 219 000 agents assurés
- 20 996 dossiers déclarés
- 2 177 polices
- 41 729 K€ de verser au titre des indemnités journalières
- 7 093 K€ de verser au titre des frais de soins
- 24 collaborateurs dédiés à la gestion



Pourcentage par type d'établissements et collectivités couvert(e)s en assurances statutaires

- CH / CHG / CHR / CHU / CHI
- CLMS / EHPAD / EPSM / FOYER / HL...
- CDG / COMM. DE COMMUNES / MAIRIE / CONSEIL GEN. / CONSEIL REG...
- AUTRES : GCS / GIE / SIH / SIVOM / SIVU.....

#3 | PROCESSUS D'ADHÉSION



Le CDG 52 vous a envoyé un projet de délibération vous permettant :

- De mandater le CDG et/ou d'adhérer au contrat groupe
- Un bulletin d'adhésion
- La convention de partenariat entre votre collectivité et le CDG 52



YVELIN vous adresse pour signature :

- Le certificat d'adhésion CNP aux collectivités jusqu'à 29 Agents ;
- Le contrat CNP aux collectivités de plus de 29 Agents.
- La présentation détaillée du contrat groupe et de ses garanties

NB : La facture sera mise à disposition sous la plateforme CHORUS.



Vous retournez le certificat d'adhésion et le contrat signé à YVELIN.



YVELIN adresse au CDG et à la CNP un exemplaire des certificats d'adhésion et des contrats signés.



Chaque fin de trimestre, YVELIN adresse au CDG une synthèse des collectivités ayant adhéré au contrat groupe.

#4 | PROCESSUS DE GESTION

YVELIN

COLLECTIVITE

Déclare et dépose les pièces justificatives sous l'extranet de gestion



Alimentation en temps réel de l'outil de gestion



Traitement des pièces transmises par l'établissement et indemnisation des sinistres.



Demande de pièces ou informations complémentaires via l'extranet de gestion.



Envoi d'un bordereau récapitulatif de règlement aux collectivités et trésoreries.

CDG 52

Vue globale sur tous les sinistres déclarés et les situations des collectivités.

Conseil aux collectivités

#5 | LES RISQUES STATUTAIRES

NATURE	DUREE	MONTANT
DECES	-	13 844 euros au 01/04/19 + majoration par enfant à charge (<i>capital triplé si acte de dévouement</i>)
ACCIDENT DE TRAVAIL (<i>accident de service, accident de trajet, maladie professionnelle ou imputable au service</i>) TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	Jusqu'à la reprise ou mise en retraite <i>1 an</i>	Plein traitement + frais médicaux (<i>en application annexe 2 circulaire FP3 du 13/03/2006 - prise en charge viagère</i>) <i>Plein traitement</i>
MALADIE ORDINAIRE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	12 mois <i>1 an</i>	3 mois plein traitement 9 mois demi-traitement <i>Plein traitement</i>
LONGUE MALADIE TEMPS PARTIEL THERAPEUTIQUE	3 ans <i>1 an</i>	1 an plein traitement 2 ans demi-traitement <i>Plein traitement</i>

#6

L'importance de la prévention et de la gestion de l'absentéisme

- **Un état de fait connu :**
 - Un vieillissement de la population des agents
 - Une augmentation de l'absentéisme
- **Plusieurs réponses complémentaires:**
 - L'importance de l'identification de la politique RH de la structure:
 - En matière de recrutement : apprentis, travailleurs handicapés : accompagnement du FIPHFP
 - En matière de reclassement : PPR
 - En matière de remplacement
 - Les conséquences des décisions managériales RH:
 - En matière d'expertise, contre-visites
 - et en matière de reconnaissance AT MP



#6 | L'importance de la prévention et de la gestion de l'absentéisme

- La mise en œuvre de la prévention :
 - Obligation légale / risque pénal
 - Communication aux agents
 - Mais l'impossibilité pour les collectivités de dédier du personnel d'où la mutualisation au sein du CDG 52 d'un préventeur
 - Convention possible entre le CDG 52 et la collectivité
- Les axes de prévention revenant à tout employeur territorial:
 - Actions humaines
 - Actions organisationnelles
 - Actions techniques



LES AVANTAGES DU CONTRAT GROUPE CDG 52

- Bénéficier de l'accompagnement du CDG
- Profiter des conditions négociées par le CDG
- Externaliser un risque financier lourd et aléatoire
- Mutualiser le risque et lisser la dépense
- Simplifier et optimiser la gestion des dossiers
- Contribuer au remplacement des absents

#8 | TARIFS

OFFRE CDG 52 – COLLECTIVITÉS EMPLOYANT JUSQU'À 29 AGENTS CNRACL

UNE DELIBERATION POUR UN CHOIX PARMIS TROIS PROPOSITIONS POUR LES CNRACL

- 10, 15 ou 30 jours de franchise en maladie ordinaire

UNE OFFRE POUR LES AGENTS IRCANTEC

- 10 jours de franchise en maladie ordinaire

#8 | TARIFS

OFFRE CDG 52 – COLLECTIVITÉS EMPLOYANT JUSQU'À 29 AGENTS CNRACL

Agents	Risques assurés	Franchise maladie ordinaire	Taux de masse salariale	Taux masse salariale missions CDG	Taux Global
CNRACL	Tous les risques	10 jours	4,85 %	0,1667 %	5,0167 %
		15 jours	4,49 %	0,1511 %	4,6411 %
		30 jours	4,01 %	0,1340 %	4,1440 %
IRCANTEC	Tous les risques	10 jours	1,01 %	0,0446 %	1,0546 %

#9 | ADMISSION AU CONTRAT

Selon le statut souscrit

Les agents à votre charge en application de leur statut, dont l'âge n'atteint pas la limite prévue par les dispositions législatives ou réglementaires (sauf prolongation légale d'activité) :

- **Titulaires et stagiaires** affiliés **CNRACL** ;
- **Titulaires et stagiaires** à temps non complet (-28H/semaine) affiliés **IRCANTEC** ;
- **Non titulaires** affiliés **IRCANTEC** (contrat de **droit public**).

Choix possible par la collectivité d'assurer ou non ses charges patronales et le régime indemnitaire : choix sur 4 ans.

#10 | GESTION – DÉCLARATION ET DÉLAIS

Déclaration

- **120 jours** à compter de la date de survenance de l'événement quel que soit le risque.

Transmission des documents

- **120 jours** à compter de la date de rédaction pour tous les documents nécessaires à la gestion (**certificats médicaux, décisions de l'autorité territoriale, PV CDR ou comité médical...**).

#11 | LES « PLUS » DE LA GESTION YVELIN

Deux gestionnaires

- Un gestionnaire dédié à la gestion de ce contrat au CDG 52, **Fabienne DRUELLE**
- Un gestionnaire dédié habilité au secret médical chez Yvelin
- Ligne téléphonique directe du lundi au vendredi
- Accompagnement et conseil pour les dossiers complexes
- Suppléance assurée

Des délais de traitement optimisés

- Paiement des prestations sous 3 jours calendaires
- Réponse immédiate aux demandes d'expertises et de contrôles médicaux

Un extranet de gestion performant

- **Gain de temps administratif**
- Mobilisation RH sur les enjeux d'absentéisme
- Déclaration des événements et des périodes
- Dépôt des justificatifs
- Suivi des dossiers et règlements
- Edition des relevés de prestations santé (frais médicaux)
- Messagerie intégrée
- Etats statistiques (absentéisme...)
- Intégration de votre base agents

Transmission
des arrêts
maladie

Une démarche de service menée conjointement avec le CDG 52 pour une gestion optimisée

#11 | LES « PLUS » DE LA GESTION YVELIN

Une gestion intégrée des recours contre tiers

- La prestation permet à toute collectivité-employeur d'obtenir le remboursement des sommes engagées pour un agent victime d'un accident survenu dans un cadre professionnel ou privé, causé par un tiers responsable
- 8,2 millions € de créances recouvrées en 2018

L'assistance technique

- 10 ans d'expérience dans l'assurance, répond aux interrogations et traduit les conditions de garanties des contrats

#12 | L'EXTRANET DE GESTION

The screenshot displays the Ysaline extranet interface. At the top, the Ysaline logo is accompanied by the text 'PLATEFORME DE DECLARATION EN LIGNE'. To the right, there are links for 'Français', a user profile icon, and a power icon. Below this is an orange navigation bar with a home icon and links to 'Déclarer un sinistre', 'Consulter mes dossiers', 'Messagerie', 'Documentation', and 'Une question ?'. A search bar with the placeholder 'Rechercher' is also present. The main content area features a large banner with a background image of a hand holding a document. The banner text includes 'Actualités - le 18/04/2019', 'NOUVELLE FONCTIONNALITÉ SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SOINS', and a button labeled 'En savoir plus'. Below the banner, there are three columns of service tiles. The first column, 'GÉRER MES DOSSIERS', includes options like 'Envoyer un justificatif', 'Voir mes pièces à transmettre', 'Télécharger un relevé de prestation santé', 'Déclarer une période de soin d'arrêt', and 'Notifier la reprise d'un agent'. The second column, 'GÉRER MES MESSAGES', includes 'Envoyer un nouveau message' and 'Voir mes messages reçus'. The third column, 'MES OUTILS', includes 'Intégrer des agents', 'Visualiser mes règlements', 'Editer mes statistiques', and 'Question sur un contrat, demander un devis'. At the bottom, a section titled 'COORDONNÉES DES SERVICES DE GESTION' contains three boxes: 'Dommages et responsabilités', 'Assurances statutaires' (with 'Coordonnées de Votre gestionnaire dédié'), and 'Recours contre tiers' (with 'N° tél : 02 99 84 00 70'). The footer contains the copyright notice '© 2019 YVELIN S.A.S - Mentions légales - Problèmes techniques'.

Ysaline®
PLATEFORME DE DECLARATION EN LIGNE

Français | [User Icon] | [Power Icon]

Home | Déclarer un sinistre | Consulter mes dossiers | Messagerie | Documentation | Une question ? | Rechercher

Actualités - le 18/04/2019

NOUVELLE FONCTIONNALITÉ SUR LE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE SOINS

En savoir plus

GÉRER MES DOSSIERS

- Envoyer un justificatif
- Voir mes pièces à transmettre
- Télécharger un relevé de prestation santé
- Déclarer une période de soin d'arrêt
- Notifier la reprise d'un agent

GÉRER MES MESSAGES

- Envoyer un nouveau message
- Voir mes messages reçus

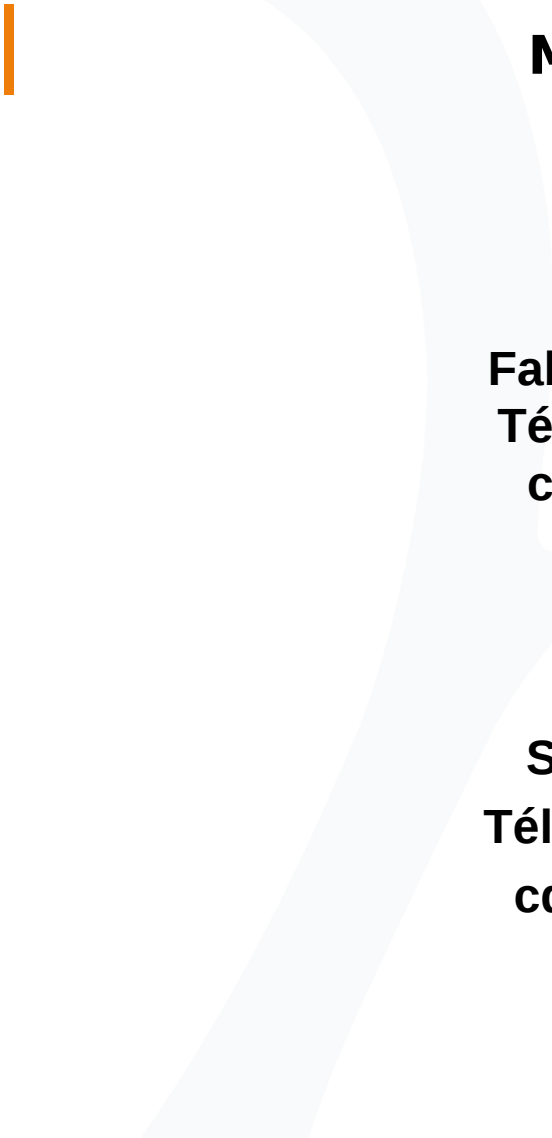
MES OUTILS

- Intégrer des agents
- Visualiser mes règlements
- Editer mes statistiques
- Question sur un contrat, demander un devis

COORDONNÉES DES SERVICES DE GESTION

- Dommages et responsabilités
- Assurances statutaires
Coordonnées de Votre gestionnaire dédié
- Recours contre tiers
N° tél : 02 99 84 00 70

© 2019 YVELIN S.A.S - Mentions légales - Problèmes techniques



MES CONTACTS

CDG 52

Fabienne DRUELLE

Tél : 03 25 35 33 20

cdg52@cdg52.fr

YVELIN

Sylvie Couderc

Tél : 02 99 84 83 36

cdgps@yvelin.fr

